

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juin 2025 - 19 H 30

Noms Prénoms	Présent/Absent/Pouvoir	Noms Prénoms	Présent/Absent/Pouvoir
Buttieu Philippe	Présent	Lancelin Aurélien	Présent
Chardon Francis	Présent	Lucas Nathalie	Présente
Dauron Régis	Présent	Nédélec Frédéric	Présent
Druais Joël	Présent	Perche Francis	Présent
Garnier Annette	Présente	Savoire Emmanuel	Présent

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal séance du 24 avril 2025
3. Demande de subvention FACIL pour les travaux de l'église
4. PLUIH
5. Point sur les travaux en cours et les subventions
6. Congés été
7. Point sur la nouvelle organisation des élections municipales
8. Questions diverses

Avant de commencer, Madame le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : la signature de la convention de mécénat avec la Fondation du patrimoine.
Le Conseil municipal approuve.

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Proposition de secrétaire de séance : Joël DRUAIS

2) Approbation du procès-verbal séance du 24 avril 2025

Signature du registre

3) Demande de subvention FACIL pour les travaux de l'église

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les opérations de travaux de réfection de la couverture versant sud de l'église Saint Brice d'un montant de 42 510,80 € HT et la restauration du tableau retable du XVIIème siècle d'un montant de 9 100 € HT, ont reçu les accords de subventions DETR et DDSR.

Une subvention au titre du Fonds d'Aide Communautaire aux Investissements Locaux (FACIL) peut être sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération des territoires Vendômois.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la demande de subvention au titre du FACIL.

4) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat (PLUIH)

Il convient de procéder à la vérification du plan de zonage de notre commune sur les zones agricoles et naturelles du PLUIH. Une réunion a été planifiée pour la commune de FAYE le 7 juillet 2025 à 14h. Il conviendra d'approuver ou non le document. Vous avez reçu par mail le 5 juin l'ensemble du dossier de transmis par la CATV.

5) Point sur les travaux en cours et les subventions

Le retable est achevé. Un contrôle a été exécuté le 12 juin 2025 par Monsieur DURAND du Département.
Les travaux de l'église seront terminés cette semaine.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juin 2025 - 19 H 30

Le montant de la DETR nous a été communiqué et s'élèvera à 12 753 € qui s'ajoute à la DSR accordée d'un montant de 16 000 €.

S'agissant du retable nous avons obtenu les aides de la DRAC et du Département respectivement à hauteur de 3 640 € et 1 092 €.

La commune est éligible à la somme de 3000 € par le Club des mécènes du patrimoine du Loir-et-Cher. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de financement pour percevoir la somme de 3000 €.

6) Congés d'été

Régis DAURON est présent juillet et août.

Annette GARNIER est absente à partir du 15/08/2025.

7) Point sur la nouvelle organisation des élections municipales

La Loi n°2025-244 du 21 mai 2025 met à jour un certain nombre d'articles du Code électoral et notamment la modification du mode de scrutin pour les communes de moins de 1000 habitants avec application de la parité alternative dorénavant obligatoire.

La liste comportera au moins autant de candidats que de postes à pourvoir et au plus 2 candidats supplémentaires.

Le panachage, c'est-à-dire le raturage ou l'ajout de noms sur le bulletin de vote ne sera plus possible à compter de mars 2026.

La liste doit comporter alternativement autant d'hommes que de femmes.

Ainsi, les mêmes règles s'appliquent que pour les communes de 1000 habitants et plus.

8) Questions diverses

a. 11 novembre 2025

- un devis a été demandé à M. Brindeau (Cuisine41)
- demander à Meilhon de nous faire 2 propositions

b. Inauguration du retable

Après discussion et échanges, le conseil à l'unanimité a décidé de ne pas faire d'inauguration.

c. Mme le Maire propose au conseil « Chaplin » pour une séance de cinéma.

Nathalie propose de voir si on peut l'organiser pour les enfants en décembre.

Mme le Maire va se renseigner pour la faisabilité.

d. SIVOS

La question du Sivos n'est toujours pas réglée pour la participation des communes. Mme le Maire doit appeler Laurent Billard.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Joël DRUAIS

Annette GARNIER